

Annonces Légales

Arrêté SG/DCL/BRGE
du 10 Décembre 2020

portant la liste des journaux habilités à recevoir les annonces judiciaires
et légales pour l'année 2021
dans le département de la Guadeloupe.
En vertu de cet arrêté, le tarif hors taxe à la ligne est de 4.16 €

CONSTITUTION

FC06599

Par acte SSP du 20/09/2021, il a été constitué une Société à responsabilité limitée ayant les caractéristiques suivantes :
Dénomination : GTMES
Objet social : L'acquisition par tous moyens, la détention, la gestion, l'animation et l'administration de participations, actions ou tous autres titres représentatifs du capital dans toutes sociétés ainsi que toutes prestations de services, notamment de conseils, d'assistance et d'administration de sociétés ou entreprises
Siège social : 25 Cité Fleury Moudong, 97122 Baie-Mahault.
Capital : 500000 €
Durée : 99 ans
Gérance : M. GUIBERT Davy, demeurant 25, Cité Fleury Moudong, 97122 Baie-Mahault
Immatriculation au RCS de Pointe-à-Pitre

MODIFICATION

FC06596

SOCIETE DE LOCATION AUTOMOBILE GUADELOPEENNE

SAS au capital de 100€
Siège social : ZADE COLIN,
IMM INDIGO 3, 97170 Petit-Bourg
877859 439 RCS de Pointe-à-Pitre

L'AG du 10/12/2019 a nommé à compter du même jour en qualité de Commissaire Aux Comptes Titulaire, MAZARS, Société anonyme au capital de 8320000 euros, ayant son siège social 61 RUE HENRI REGNAULT TOUR EXALTIS, 92400 Courbevoie, 784 824 153 RCS de Nanterre.
Modification du RCS de Pointe-à-Pitre

FC06597

OMS INDPT HLD.

SASU au capital de 100,00€.
Siège social : 26 Lot. Ansebamou
Dampierre Appt 1 97190 Le gosier
RCS 890 256 449 POINTE À PITRE.

Le Président, en date du 01/11/2020, a décidé d'étendre l'objet social aux activités de : La promotion d'APS et d'excursion touristique ; le commerce de détail ; la restauration rapide ; le négoce et la location de véhicule ; le trading et de transférer le siège social au : BAT MOKA N11, RES DE LA MER CAFE 97122 BAJE MAHAULT. Mention au RCS de POINTE À PITRE.

FC06598

SOCIETE DE LOCATION AUTOMOBILE GUADELOPEENNE

SAS au capital de 143 €
Siège social : ZADE COLIN,
IMM INDIGO 3, 97170 Petit-Bourg
877859 439 RCS de Pointe-à-Pitre

L'AGE du 15/11/2021 a décidé de transférer le siège social de la société 3, Boulevard Marquis de Houelbourg, Jarry, 97122 Baie-Mahault, à compter du 01/12/2021.
Mention au RCS de Pointe-à-Pitre

FC06600

AQUA TECH

SAS au capital de 500€.
Siège social : 1 Lot immeuble SudJarry,
ZAC de Houelbourg
97122 BAJE MAHAULT.
RCS 894 767 516 POINTE À PITRE.

Le Président, en date du 02/12/2021, a décidé de transférer le siège social au 29

résidence les pieds dans l'eau bât. B, bas du fort 97110 POINTE A PITRE, à compter du 03/12/2021. Mention au RCS de POINTE À PITRE.

FC06607

SCI FÉDALA

société civile immobilière
au capital de 300.000 €
ayant son siège social sis Lieu-dit Dupré
97180 SAINTE-ANNE
immatriculée au RCS de POINTE-A-
PITRE
sous le numéro 841 748247

Modification des dirigeants

Par décision en date du 14/10/2021, l'assemblée générale a décidé de nommer Mme Valérie MARTINEZ épouse DE SEVIN demeurant 80 rue de Fenouil 30240 LE-GRAND-DU-ROI et Madame Viviane, Marie-Eugène SAINCILY demeurant impasse Maurice - Route de Pliane lieudit Dunoyer - 97190 LE GOSIER, en qualité de co-gérantes en remplacement de Monsieur Loïc, Bruno, Hugues DE SEVIN, décédé, à compter du 14 octobre 2021.
Modification au RCS de POINTE-A-PITRE

VENTES

FC06603



SCP MORTON & ASSOCIÉS
Avocats au Barreau
de Guadeloupe, Saint-Martin,
Saint-Barthélemy
30 Rue Delgrès
97110 POINTE A PITRE
Tél 0590 82 32 45

AVIS DE VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES

En l'audience du Juge de l'Exécution du TRIBUNAL JUDICIAIRE au Palais de Justice 16 rue DUGOMMIER à POINTE-À-PITRE aura lieu une adjudication le JEUDI 27 JANVIER 2022 à 10 heures

Il sera procédé à la vente aux enchères publiques au plus offrant et dernier enchérisseur des immeubles dont la désignation suit :

À LA DEMANDE : La société NACC, S.A.S au capital de 9 032 380,00 €, immatriculée au RCS de PARIS sous le n° 407917111, dont le siège social est 37 boulevard Suchet à PARIS (75016) agissant poursuites et diligences de ses représentants légaux, domiciliés en cette qualité audit siège.

DESCRIPTION : Sur la commune de PETIT BOURG (97170) une parcelle de terre sur laquelle est édifiée une construction au lieudit VERNOU et cadastré sous les relations suivantes :

Section-Numéro-Lieudit-Contenance
BS-100-Vernou l'Espérance-19a 13ca
Il s'agit d'une villa sur deux niveaux avec piscine et jardin comprenant :

- un rez-de-chaussée composé d'une buanderie, une chambre d'amis, un WC indépendant, un garage et la loggia.
- l'étage est composé de 4 chambres dont une avec salle de bains attenante et WC, un salon, un séjour, une cuisine, un WC indépendant et une salle de bains.

Et des combles non aménagés.
L'immeuble est occupé par les propriétaires.

CONDITIONS DE LA VENTE : Tout intéressé peut prendre communication du cahier des conditions de vente au greffe du Juge de l'Exécution du Tribunal Judiciaire de POINTE A PITRE, Palais de justice 16 rue DUGOMMIER ou au cabinet de la SCP MORTON & ASSOCIÉS sur rendez-vous pris au 05 90 82 32 45.

Les enchères doivent être portées par ministère d'avocat inscrit au Barreau de Guadeloupe, Saint-Martin & Saint-Barthélemy. Une seule visite des lieux sera organisée.

La vente aura lieu le jeudi 27 janvier 2022 sur la mise à prix de : CENT SOIXANTE QUINZE MILLE EUROS (175000€)

Frais en sus.

Fait à Pointe-à-Pitre, le 25 novembre 2021

Signé : La SCP MORTON & ASSOCIÉS représentée par Maître Louis-Raphaël MORTON

Doss n° 20100372/LRM/KL

FC06604



SCP MORTON & ASSOCIÉS
Avocats au Barreau
de Guadeloupe, Saint-Martin,
Saint-Barthélemy
30 Rue Delgrès
97110 POINTE A PITRE
Tél 0590 82 32 45

AVIS DE VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES

En l'audience du JUGE DE L'EXÉCUTION du TRIBUNAL JUDICIAIRE Palais de Justice 16 rue DUGOMMIER POINTE-A- PITRE aura lieu une adjudication le JEUDI 27 JANVIER 2022 à 10 heures

Il sera procédé à la vente aux enchères publiques au plus offrant et dernier enchérisseur des immeubles dont la désignation suit :

À LA DEMANDE : Maître Marie-Agnès DUMOULIN, Mandataire Judiciaire domicilié 7 rue du Morne Ninine La Marina 97190 LE GOSIER

DESCRIPTION : Les biens et droits immobiliers situés sur la commune de POINTE A PITRE (97110) sur une parcelle de terre au lieudit "Rue Denfert" et cadastrée sous les relations suivantes :

Section-Numéro-Lieudit-Contenance
AO - 225 - Rue Denfert - 00a 58ca
Sur laquelle est édifiée une construction à usage d'habitation.

Il s'agit d'un immeuble R+2 en bois dans un état très vétuste.
L'immeuble est actuellement occupé par des tiers.

CONDITIONS DE LA VENTE : Tout intéressé peut prendre communication du cahier des conditions de vente au greffe du Juge de l'Exécution du Tribunal Judiciaire 16 rue DUGOMMIER POINTE-À-PITRE, Palais de justice ou au cabinet de la SCP MORTON & ASSOCIÉS sur rendez-vous pris au 05 90 82 32 45.

Les enchères doivent être portées par ministère d'avocat inscrit au Barreau de Guadeloupe, Saint-Martin & Saint-Barthélemy. Une seule visite des lieux sera organisée.

La vente aura lieu le JEUDI 27 JANVIER 2022 sur la mise à prix de :

SOIXANTE QUINZE MILLE EUROS (75000€) (Avec possibilité de baisse de mise à prix immédiate de 30% en cas de carence d'enchères)

Frais en sus.

Fait à Pointe-à-Pitre, le 29 novembre 2021

Signé : La SCP MORTON & ASSOCIÉS représentée par Maître Louis-Raphaël MORTON

Doss n° 20200656/LRM/KL

FC06605



SCP MORTON & ASSOCIÉS
Avocats au Barreau
de Guadeloupe, Saint-Martin,
Saint-Barthélemy
30 Rue Delgrès
97110 POINTE A PITRE
Tél 0590 82 32 45

AVIS DE VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES

En l'audience du JUGE DE L'EXÉCUTION du TRIBUNAL JUDICIAIRE au Palais de Justice de POINTE-À-PITRE aura lieu une adjudication le JEUDI 27 JANVIER 2022 à 10 heures

Il sera procédé à la vente aux enchères

publiques au plus offrant et dernier enchérisseur des immeubles dont la désignation suit :

À LA DEMANDE : Maître Marie-Agnès DUMOULIN, Mandataire Judiciaire, domicilié 07 Rue du Morne Ninine, La Marina 97190 LE GOSIER

DESCRIPTION : Les biens et droits immobiliers dépendant d'un ensemble immobilier dénommé « le LAGON BLEU », sis en la commune de LE GOSIER (97190), édifié sur trois parcelles de terre au lieudit "Bas du Fort" et cadastrées sous les relations suivantes :

Section-Numéro-Lieudit-Contenance
AB - 54 - Bas du Fort - 04a 79ca
AB-56-196 Imp du Lagon Bleu-77a 40ca
AB - 143 - Bas du Fort - 18a 50ca

Sur le lot numéro QUATRE CENT SIX (406), correspond à local à usage d'habitation consistant en un duplex comprenant une grande pièce, une cuisine, à l'étage une chambre, une salle d'eau, un wc, un bureau et les 485/100000ème des parties communes générales.

Il s'agit de l'appartement numéroté 406 au 1er étage du bâtiment G de la Résidence « le LAGON BLEU », entièrement sécurisée avec piscine, et un petit parc.
Le bien est inoccupé.

Le syndic de copropriété est France Guadeloupe de Copropriété domicilié 408 rue de la Chapelle 97122 BAJE MAHAULT.

CONDITIONS DE LA VENTE : Tout intéressé peut prendre communication du cahier des conditions de vente au greffe du Juge de l'Exécution du Tribunal Judiciaire 16 rue DUGOMMIER POINTE-À-PITRE, Palais de justice ou au cabinet de la SCP MORTON & ASSOCIÉS sur rendez-vous pris au 05 90 82 32 45.

Les enchères doivent être portées par ministère d'avocat inscrit au Barreau de Guadeloupe, Saint-Martin & Saint-Barthélemy. Une seule visite des lieux sera organisée.

La vente aura lieu le JEUDI 27 JANVIER 2022 sur la mise à prix de : QUATRE VINGT SEPT MILLE EUROS (87 000 €) (Avec possibilité de baisse de mise à prix immédiate de 30% en cas de carence d'enchères)

Frais en sus.

Fait à Pointe-à-Pitre, le 29 novembre 2021

Signé : La SCP MORTON & ASSOCIÉS représentée par Maître Louis-Raphaël MORTON

Doss n° 20210032/LRM/KL

DIVERS

FC06600

JM'CAR

Rue Thomas Edison VoieN° 0
ZI de Jarry 97122 BAJE MAHAULT
SARL au capital social de 7.500,00 €
SIREN N° 751 014 903

Par Ordonnance du Tribunal Mixte de Commerce De POINTE-A-PITRE en date du 29 Octobre 2021
La SELARL BCM prise en la personne de Maître Eric BAULAND, sise Immeuble Marina Center - Blanchard - 97190 GOSIER

A été désignée en qualité d'Administrateur Provisoire de la société SARL JM'CAR
Pour avis. L'Administrateur Provisoire

FC06601

JML LOCATION

21, Lotissement SIAPPAP
Morne Vergain 97139 LES ABYMES
SAS au capital social de 500,00 €
SIREN N° 839 129 038

Par Ordonnance du Tribunal Mixte de Commerce De POINTE-A-PITRE en date du 29 Octobre 2021

La SELARL BCM prise en la personne de Maître Eric BAULAND, sise Immeuble Marina Center - Blanchard - 97190 GOSIER

A été désignée en qualité d'Administrateur Provisoire de la société SAS JML LOCATION
Pour avis. L'Administrateur Provisoire

Annonces Légales

Arrêté SG/DCL/BRGE
du 10 Décembre 2020

portant la liste des journaux habilités à recevoir les annonces judiciaires
et légales pour l'année 2021

dans le département de la Guadeloupe.

En vertu de cet arrêté, le tarif hors taxe à la ligne est de 4.16 €

FC06602

LABEL CARROSSERIE

50 et 51 CentreSaint-John PERSE97110
POINTEA PITRE
SAS au capital social de10.000,00€
SIREN N° 829 054 618

Par Ordonnance du Tribunal Mixte de
Commerce De POINTE-A-PITRE en date
du 29 Octobre 2021

La SELARL BCM prise en la personne
de Maître Eric BAULAND, sise Immeuble
Marina Center - Blanchard - 97190 GO-
SIER

A été désignée en qualité d'Administra-
teur Provisoire de la société SAS LABEL
CARROSSERIE

Pour avis. L'Administrateur Provisoire

MARCHÉ PUBLIC

FC06608



AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE Travaux

- Nom et adresse officiels de l'orga-
nisme acheteur : Région Guadeloupe.

Correspondant : M. le président du
conseil régional, avenue Paul Lacavé; Hô-
tel de Région; Petit-Paris 97100 Basse
Terre, courriel : dcp-region@regionguade-
loupe.fr adresse internet : [http://www.re-
gionguadeloupe.fr](http://www.re-
gionguadeloupe.fr)

Adresse internet du profil d'acheteur :
<http://www.eguadeloupe.com>

Le pouvoir adjudicateur n'agit pas pour
le compte d'autres pouvoirs adjudicateurs.

Principale(s) Activité(s) du pouvoir adju-
dicateur : Services généraux des adminis-
trations publiques.

Objet du marché : travaux d'aménage-
ments paysagers relatifs à la trame verte
routière régionale. Phase 2.

Type de marché de travaux : exécution.

CPV - Objet principal : 45112730.

Lieu d'exécution : Guadeloupe.

Code NUTS : FRY10.

L'avis implique l'établissement d'un accord-
cadre.

Accord-cadre avec un seul opérateur.

Durée de l'accord-cadre : 3 an(s).

Valeur minimum estimée (H.T.) : 800 000
euros.

Valeur maximum estimée (H.T.) :
2100000 euros.

Caractéristiques principales : il s'agit de
la phase 2. Les lots 1 et 4 ont déjà été at-
tribués lors de la phase 1

Nombre de reconductions éventuelles: 0

Refus des variantes.

Prestations divisées en lots : oui.

Possibilité de présenter une offre pour
un ou plusieurs lots.

Durée du marché ou délai d'exécution :
36 mois à compter de la notification du
marché.

Modalités essentielles de financement et
de paiement et/ou références aux textes
qui les réglementent : la prestation sera
financée par les fonds propres de la région
Guadeloupe et aussi par les fonds euro-
péens (PO-FEDER 2014-2020).

Le paiement s'effectue suivant les règles
de la comptabilité publique selon les dis-
positions des articles R.2192-31 à 36 du
code de la commande publique.

Le délai global de paiement ne peut ex-
céder 30 jours. En cas de retard, le taux
des intérêts moratoires est égal au taux
d'intérêt appliqué par la Banque centrale
européenne à ses opérations principales
de refinancement les plus récentes, en vi-
gueur au premier jour du semestre de l'an-
née civile au cours duquel les intérêts mo-
ratoires ont commencé à courir, majoré de
huit points de pourcentage.

Une indemnité forfaitaire de 40 euros

pour frais de recouvrement sera également
due dès le premier jour de retard.

Le mode de règlement est le virement
par mandat administratif. Une avance de
20% sera accordée au titulaire du marché
s'il le souhaite.

Langues pouvant être utilisées dans l'of-
fre ou la candidature : français.

Unité monétaire utilisée, l'euro.

Justifications à produire quant aux qua-
lités et capacités du candidat :

Documents à produire obligatoirement
par le candidat, à l'appui de sa candida-
ture :

- Copie du ou des jugements pronon-
cés, si le candidat est en redressement judi-
ciaire;

- Déclaration sur l'honneur du candidat
justifiant qu'il n'entre dans aucun des cas
d'interdiction de soumissionner obliga-
toires prévus aux articles 45 et 48 de l'or-
donnance no 2015-899 du 23 juillet 2015
ou, pour les marchés publics de défense
ou de sécurité, qu'il n'entre dans aucun
des cas d'interdiction de soumissionner
obligatoires prévus aux articles 45, 46 et
48 de l'ordonnance no 2015-899 du 23
juillet 2015 (si cette déclaration n'est pas
déjà demandée dans le cadre du formu-
laire DC1, ci-après);

- Déclaration sur l'honneur du candidat
attestant qu'il est en règle, au cours de
l'année précédant celle au cours de la-
quelle a lieu le lancement de la consulta-
tion, au regard des articles L. 5212-1, L.
5212-2, L. 5212 5 et L. 5212-9 du code du
travail, concernant l'emploi des travailleurs
handicapés;

- Si le candidat est établi en France, une
déclaration sur l'honneur du candidat justi-
fiant que le travail est effectué par des sa-
lariés employés régulièrement au regard
des articles L. 1221-10, L. 3243-2 et R.
3243-1 du code du travail (dans le cas où
le candidat emploie des salariés, conformé-
ment à l'article D. 8222-5-3° du code du
travail);

- Si le candidat est établi au domicilié à
l'étranger, une déclaration sur l'honneur du
candidat attestant qu'il fournit à ses sala-
riés des bulletins de paie comportant les
mentions prévues à l'article R. 3243-1 du
code du travail, ou des documents équiva-
lents.

Documents à produire à l'appui des
candidatures par le candidat, au choix de
l'acheteur public :

- Déclaration concernant le chiffre d'affaires
global et le chiffre d'affaires concernant
les fournitures, services ou travaux
objet du marché, réalisés au cours des
trois derniers exercices disponibles;

- Déclaration appropriée de banques ou
preuve d'une assurance pour les risques
professionnels;

- Déclaration indiquant les effectifs
moyens annuels du candidat et l'importance
du personnel d'encadrement pour
chacune des trois dernières années;

- Présentation d'une liste des travaux
exécutés au cours des cinq dernières an-
nées, appuyée d'attestations de bonne
exécution pour les travaux les plus impor-
tants. Ces attestations indiquent le mon-
tant, l'époque et le lieu d'exécution des
travaux et précisent s'ils ont été effectués
selon les règles de l'art et menés réguliè-
rement à bonne fin;

- Indication des titres d'études et pro-
fessionnels des cadres de l'entreprise et
notamment des responsables de presta-
tion de services ou de conduite des tra-
vaux de même nature que celle du mar-
ché;

- Certificats de qualifications profes-
sionnelles. La preuve de la capacité du can-
didat peut être apportée par tout moyen,
notamment par des certificats d'identité pro-
fessionnelle ou des références de travaux
attestant de la compétence de l'opérateur
économique à réaliser la prestation pour
laquelle il se porte candidat;

- Formulaire DC1, Lettre de candidature

- Habilitation du mandataire par ses co-
traitants (disponible à l'adresse suivante :
[http://www.economie.gouv.fr/daj/formu-
laire-declaration-du-candidat](http://www.economie.gouv.fr/daj/formu-
laire-declaration-du-candidat));

- Formulaire DC2, Déclaration du candi-
dat individuel ou du membre du groupe-
ment (disponible à l'adresse suivante :
[http://www.economie.gouv.fr/daj/formu-
laire-declaration-du-candidat](http://www.economie.gouv.fr/daj/formu-
laire-declaration-du-candidat)).

La transmission et la vérification des do-
cuments de candidatures peut être effec-

tuée par le dispositif Marché public simpli-
fié sur présentation du numéro de SIRET :
OUI

☒ Critères d'attribution : Offre écono-
miquement la plus avantageuse appréciée
en fonction des critères énoncés ci-des-
sous avec leur pondération.

- valeur technique : 60 %

- prix : 40 %

Type de procédure : procédure adaptée.

Date limite de réception des offres : 6
janvier 2022, à 12 heures.

Délai minimum de validité des offres :
180 jours à compter de la date limite de
réception des offres.

Autres renseignements :

Numéro de référence attribué au marché
par le pouvoir adjudicateur / l'entité adju-
dicatrice : MAPA21-014.

Conditions et mode de paiement pour
obtenir les documents contractuels et ad-
ditionnels :

le DCE sera remis gratuitement: - par
téléchargement sur le profil acheteur
www.eguadeloupe.com.

Instance chargée des procédures de re-
cours : Tribunal administratif de Guade-
loupe 6 rue Victor Hugues 97100 Basse
Terre, tél. : 05-90-41-45-38, courriel :
greffe.ta-basse-terre@juradm.fr, téléco-
pieur : 05-90-81-96-70 adresse internet :
<http://guadeloupe.tribunal-administratif.fr>.

Mots descripteurs : Espaces verts.

Renseignements relatifs aux lots :

Lot(s) 2. - Travaux d'aménagements
paysagers de la trame verte routière dans
la zone géographique suivante à Baie-Ma-
hault : Est Rn1 au-delà de Destrelan et
Rn11 (notamment secteur La Jaille-Fond
Sarail).

Coût estimé (HT) : entre 200 000 euros
et 500 000 euros.

C.P.V. - Objet principal : 45112730.

Mots descripteurs : Espaces verts

Lot(s) 3.1. - Travaux d'aménagement
paysagers de la trame verte routière dans
la zone géographique suivante aux
Abymes : Rn11 et Rn5 (notamment sec-
teur Aéroport-Providence).

Coût estimé (HT) : entre 200 000 euros
et 400 000 euros.

C.P.V. - Objet principal : 45112730.

Mots descripteurs : Espaces verts

Lot(s) 3.2. - Travaux d'aménagements
paysagers de la trame verte routière dans
la zone géographique suivante aux
Abymes : Rn11 et Rn5 (notamment sec-
teur Providence-Dothémare).

Coût estimé (HT) : entre 200 000 euros
et 600 000 euros.

C.P.V. - Objet principal : 45112730.

Mots descripteurs : Espaces verts

Lot(s) 5. - Travaux d'aménagements
paysagers de la trame verte routière dans
la zone géographique suivante à Petit-
Bourg : Nord Rn1 au-delà de l'échangeur
de Versailles (notamment secteur Echan-
geur de Versailles-Arnouville).

Coût estimé (HT) : entre 200 000 euros
et 600 000 euros.

C.P.V. - Objet principal : 45112730.

Mots descripteurs : Espaces verts

Date d'envoi du présent avis à la publi-
cation : le 6 décembre 2021.

Le président du Conseil Régional Ary
CHALUS

Vous voulez lire

le Probant

le vendredi matin ?

Abonnez-vous en

ligne !

7 jours sur 7

24 H sur 24

Paiement sécurisé

**Une annonce légale à publier
en Guadeloupe !**

Saisissez-la en ligne

7 jours sur 7 - 24 H sur 24

Paiement sécurisé

www.leprobant.fr